

## Information aux personnels des 2 délégations Paris 5 et Paris 7 Inserm

---

**Les représentants du personnel au Comité Technique de l'Inserm ont voté à l'unanimité « contre » la fusion des Délégations Régionales de Paris 5 et Paris 7** lors de la réunion du 8 mars 2021, en s'appuyant sur le **rapport de la visite des 2 CSHSCT du 9 février 2021<sup>1</sup>** mettant en évidence de nombreuses difficultés. Ce rapport montre que la situation actuelle ne semble pas garantir de bonnes conditions de travail aux agents concernés.

Les représentants du personnel ont émis un **avis voté à l'unanimité au CT Inserm du 8 mars 2021** motivant leur vote contre cette fusion :

*Les représentants des personnels au Comité Technique Inserm réuni le 8 mars 2021, ont décidé de voter contre la création de la nouvelle délégation 7-5 car cette fusion se fait dans la précipitation et n'est pas acceptable aujourd'hui. En effet, la situation actuelle, décrite dans le rapport de la visite du 9 février 2021 des 2 CSHSCT, montre que les conditions ne semblent pas réunies actuellement pour que cette fusion s'opère dans de bonnes conditions. En particulier, le manque de personnels et d'encadrement ainsi que des locaux inadaptés pourraient engendrer des risques pour la santé des personnels et de graves dysfonctionnements pour les laboratoires et les agents de cette circonscription.*

La direction a choisi d'installer les agents dans des locaux où l'architecture ne permet que de travailler dans des espaces ouverts. Or nous savons, depuis de nombreuses années, que le travail en espace ouvert est source de stress engendrant des risques psycho-sociaux inacceptables, et par ailleurs la crise sanitaire actuelle montre les limites de cette configuration.

Une surcharge de travail intolérable, due à un manque flagrant de personnels, des outils indisponibles ou déficients (SaFir, Sirène, stockage des données communes, station éditique, Hermes...) mettent les agents de ces 2 délégations en situation de mal être ; ils se sentent obligés de travailler le soir et les week-ends pour répondre régulièrement à des impératifs présentés comme nécessaires et incontournables.

De plus, la décision du Délégué régional de garder séparés les portefeuilles de chaque DR ne permet pas de comprendre l'utilité de cette fusion.

Lors d'une 2<sup>e</sup> réunion du Comité Technique le 1<sup>er</sup> avril 2021, aucune nouvelle amélioration des conditions de travail ne leur ayant été proposée, les représentants du personnel ont confirmé leur refus de cette fusion conduite dans l'urgence. En effet, la situation actuelle dans cette nouvelle délégation porte un fort risque de RPS pour nos collègues autant dans les laboratoires que dans les délégations elles-mêmes.

---

SNPTES, SGEN CFDT, SNTRS CGT, SNCS FSU

---

<sup>1</sup> <https://www.snptes.fr/ajax.php?module=cms&categ=document&action=render&id=608>